Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec

ACRGTQ

RAPPORT ANNUEL 2022

Savoir • Présence • Action

Représentante attitrée du secteur génie civil et voirie

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC
435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5
Tél.: 418 529-2949 ou 1 800 463-4672
Téléc.: 418 529-5139
Téléc. du service des affaires juridiques : 418 529-4831
Téléc. du service des relations du travail : 418 529-4677

BUREAU DE MONTRÉAL
7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4
Tél.: 514 354-1362 ou 1 800 463-4672
Téléc.: 514 354-1301
acrgtq@acrgtq.qc.ca

www.acrgtq.qc.ca

ISBN 978-2-9817169-8-9 — Rapport annuel ACRGTQ 2022 numérique

ISBN 978-2-9817169-6-5 — Rapport annuel ACRGTQ 2022

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2023

Crédit photo couverture : EBC Inc.
Crédits photos :
ACRGTQ- P18,19,21,30,31,35,36,39,46,50
Roxboro Excavation- P23
Fiers et compétents- P27
Eurovia Québec|Biolift- P28
Eurovia Québec- P34
NH Photographes|ACRGTQ- P42,43,44,45,46,48,51

© ACRGTQ, Janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

4 Message du président du conseil d'administration

8 Message de la directrice générale

11 La structure de l'ACRGTQ

Mission

Objectifs

12 Les administrateurs

14 Les employés permanents

15 L'organigramme

17 Des comités actifs

19 Le bilan financier

20 L'ACRGTQ en 2022

20 LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Volet Relations du travail

24 LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Volet Affaires juridiques

26 FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)

31 LE SERVICE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

36 LE SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES

38 LE SECTEUR COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

41 LE SECTEUR DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

52 Rapport des comités de l'ACRGTQ en 2022

leucan

L'ACRGTQ favorise le mieux-être, la guérison et le rétablissement des enfants atteints de cancer et soutient leurs familles en appuyant LEUCAN.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est à l'automne dernier que les Québécois ont réélu la Coalition avenir Québec au pouvoir. Pendant la campagne, l'ACRGTQ avait fait connaître quelques enjeux importants pour ses membres qu'elle aura à l'œil dans les prochains mois.

En effet, le gouvernement devra intervenir pour freiner la pénurie de main-d'œuvre. Des actions en la matière sont essentielles à court terme. Plusieurs mesures ont été mises en place, mais la problématique demeure dans l'industrie.

Il devra aussi stimuler l'accès aux marchés publics, car le nombre de soumissionnaires est en baisse. Il faudra mettre en place rapidement d'autres modes d'octroi de contrat que le plus bas soumissionnaire conforme. Ceux-ci permettront de stimuler l'innovation et la prise en compte de l'environnement.

Dans ce contexte, il doit aussi établir un cadre législatif sur les paiements rapides pour le domaine municipal.

Tel qu'indiqué dans le Plan québécois des infrastructures, le déficit d'entretien des infrastructures publiques est estimé à quelque 30 milliards de dollars, le réseau routier occupe une part importante avec plus de 19 milliards. Il est d'une importance capitale d'assurer l'entretien des ouvrages actuels par les budgets attribués sur plusieurs années.

Il faudra soutenir les entrepreneurs dans leurs efforts visant à mieux gérer les résidus des CRD (Construction, rénovation et démolition) comme l'asphalte et le béton. L'ACRGTQ est à l'œuvre sur différents comités de l'industrie visant à élaborer des solutions concrètes à cet effet. Le gouvernement devra contribuer à mettre en place les principes d'une économie circulaire visant à optimiser une saine gestion des matières résiduelles et ultimement protéger l'environnement.

PÉNURIE ET RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

De son côté, l'ACRGTQ est active notamment avec le Conseil du patronat du Québec qui a lancé sa stratégie de communication qui s'est déployée à l'automne. Misant sur Tik Tok afin de rejoindre les jeunes, cette campagne cherche à sensibiliser les plus jeunes aux métiers de la construction.

De plus, par l'entremise d'un webinaire de l'ACRGTQ, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) présentait le 27 septembre dernier une activité de recrutement à l'international qui se déroulera à Marrakech du 15 au 20 février 2023. Il s'agit d'un projet pilote visant spécifiquement le

domaine de la construction qui inclut un volet de reconnaissance des compétences dans les métiers. Le projet est mené par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en collaboration avec la Commission de la construction du Québec (CCQ). L'ACRGTQ fait d'ailleurs partie d'un comité avec ces intervenants ayant comme objectif de remédier à cette situation.

L'ACRGTQ poursuit aussi l'ensemble de ses efforts afin de remédier à cette problématique majeure qu'est la pénurie de main-d'œuvre.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Au-delà de son travail quotidien, l'ACRGTQ a organisé son 2e colloque en santé et sécurité le 19 octobre dernier. Une journée importante où des représentants du ministère des Transports et d'Hydro-Québec étaient sur place pour présenter leurs enjeux en la matière. Aussi, de nouveaux outils technologiques et de gestion qui aident la prise en charge de la santé et sécurité au travail ont été présentés tout comme les enjeux importants reliés à la santé mentale des employés.

INVESTISSEMENTS ET BUDGET PROVINCIAL

Lors de l'annonce des investissements routiers par le ministre des Transports, l'ACRGTQ a accueilli favorablement l'ensemble des investissements en infrastructures de transport, mais déplore la baisse des sommes dédiées aux chaussées. En effet, par rapport à l'annonce des investissements 2021-2023, c'est 180 M$ de moins qui seront investis sur deux ans afin d'entretenir les routes. On se rappellera que la proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental était de 50 %. Il est primordial de ne pas négliger l'entretien des routes afin d'éviter leur réfection complète dans les prochaines années.

Ayant une proportion de 77 % de structures en bon état, c'est 157 M$ de plus qui seront investis notamment sur les ponts et viaducs. Aussi, avec 310 M$ de plus pour améliorer la sécurité du réseau, 157 M$ de plus pour les travaux maritimes et 58 M$ de plus pour les projets ferroviaires, ces sommes représentent toutes d'excellentes nouvelles pour les réseaux de transports et les entrepreneurs du secteur génie civil et voirie qui seront à l'œuvre afin de contribuer à la relance de l'économie.

Néanmoins, malgré un début de saison intéressant pour notre industrie, le secteur des routes a subi les impacts de la grève des ingénieurs du gouvernement. En effet, l'ACRGTQ avait vivement déploré l'absence de négociation entre le gouvernement du Québec et l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ).

Les conséquences ont été néfastes pour les entrepreneurs de ce secteur qui voyait alors leurs contrats suspendus, reportés ou annulés. En outre, selon un sondage effectué par l'ACRGTQ auprès de ses membres, 90 % des répondants subissaient les impacts de la grève de l'APIGQ. De plus, c'est alors plus de 300 chantiers qui étaient suspendus au pire moment de la grève.

De plus, l'augmentation du coût des matériaux a préoccupé beaucoup de nos membres et a entraîné des répercussions économiques importantes.

Pour ce qui est du budget, l'ACRGTQ s'est dite satisfaite des mesures mises de l'avant dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027. En effet, cette stratégie permettra de faciliter l'accès des entreprises à l'expertise et à l'accompagnement en la matière.

Le budget a permis de confirmer l'engagement du gouvernement de mettre fin aux délais de paiement dans l'industrie de la construction. En effet, on se rappellera qu'après des démarches communes des partenaires de l'industrie visant à remédier à cette importante problématique vécue par les entrepreneurs, le gouvernement a mis en place un projet pilote visant à tester des solutions innovantes. Devant ce succès, le Conseil du trésor a dévoilé son « intention d'étendre les mécanismes du projet pilote et s'affaire à donner suite aux constats (…) et à offrir une transition à l'industrie de la construction ».

AUGMENTATION DU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

L'ACRGTQ s'est réjouie des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI), notamment sur le réseau routier, en matière de transport collectif ou d'infrastructures municipales.

Pour le réseau routier, avec ses 30 G $, il s'agit du plus grand montant planifié au PQI depuis 9 ans. Cependant, le gouvernement devra avoir à l'œil son état qui stagne à 50 % de proportion en bonne condition. Il s'agit d'une situation préoccupante. De plus, l'ACRGTQ est enchantée de voir que le taux de réalisation des investissements routiers prévus pour l'année 2020-2021 a atteint 95 %.

COUVERTURE MOBILE

Les entrepreneurs du secteur génie civil et voirie sont ceux qui exécutent les travaux de construction d'infrastructures de télécommunication. Ce sont eux qui ont contribué à accélérer le branchement à Internet haute vitesse des Québécois.

Ainsi, les investissements de 30 millions de dollars en 2022-2023 et de 20 millions de dollars en 2023-2024 afin de réaliser une cartographie des besoins ainsi que les premiers travaux permettant de mettre en place une couverture mobile sur l'ensemble du réseau routier du Québec sont bien accueillis par l'industrie.

CHANGEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Cette première année de mandat a été active avec plusieurs dossiers importants. Je remercie mes collègues du conseil d'administration qui m'ont épaulé dans mes fonctions. C'est un plaisir de travailler avec eux et j'envisage très positivement 2023.

Je tiens à féliciter les nouveaux venus, soit Denis Boucher, de L.A. Hébert ltée, Jean-François Coudé, de Cegerco, François Houle, de EBC inc., Eric Labonté, de Pomerleau inc., Stéphane Pereira Leonardo, du Groupe AECON Québec ltée, Pascal Gosselin, de Voghel, et Marc-André Roger, de Liebherr Canada ltée.

Également, j'aimerais souligner l'apport de Daniel Lessard, de Pomerleau inc., Olivier Poiget, de Dragados Canada, David Whissel, de Uniroc Construction inc., Isabelle Fernandez-Maillard, du Groupe Aecon Québec ltée, Jean-Yves Grand, de Toromont CAT (Québec) et Marie-Douce Huard, de Cain Lamarre, qui ont quitté le conseil. Merci de votre implication.

Enfin, je souhaite féliciter et remercier les efforts et la grande efficacité de la permanence de l'ACRGTQ qui a fait preuve d'agilité et a su conseiller nos quelque 600 membres dans les domaines des relations du travail, juridique et technique et qui a défendu ardemment leurs intérêts. Merci à tous et à toutes de votre soutien.

En terminant, un merci spécial à madame Gisèle Bourque, notre directrice générale, pour ses conseils judicieux, son accompagnement et son aide tout au long de ma première année de mandat.

Steeve Gonthier
Président du conseil d'administration 2022

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2022 a été une année de relance économique qui a été remplie de dossiers importants pour notre industrie. On n'a qu'à penser à la pénurie de main-d'œuvre qui a retenu notre attention et qui risque de le faire encore en 2023. Le défi, présent bien avant la pandémie, s'est accentué et chaque industrie met en place des mesures pour attirer et conserver sa main-d'œuvre.

L'ACRGTQ et l'ensemble de l'industrie de la construction donnent un coup d'épaule afin de remédier à la situation. L'ACRGTQ et les autres associations ont travaillé avec la Commission de la construction afin de mettre en place plusieurs mesures visant à contrer les effets de la rareté de la main-d'œuvre. Aussi, bien que peu de mesures supplémentaires aient été annoncées dans le budget 2022 afin de limiter la problématique de rareté de main-d'œuvre dans l'industrie, l'ACRGTQ a surveillé de près la mise en place du Plan construction qui doit s'étaler jusqu'en 2023. Ce plan devait notamment aider l'industrie à attirer de la main-d'œuvre sur les chantiers.

À cet effet, l'ACRGTQ a accueilli favorablement la modernisation des programmes de formation professionnelle qui doit leur donner plus de flexibilité. D'ailleurs, dans le budget 2022-2023, on annonçait 135,2 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour moderniser les programmes afin d'assurer un plus grand bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée en formation professionnelle.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Autre dossier important pour l'ACRGTQ, celui de la santé et la sécurité au travail. Elle suit de près le déploiement du projet de Loi 59 modernisant le régime de santé et sécurité au Québec qui a tant fait parler en 2021. Après avoir démontré notre mécontentement face à certaines mesures proposées et adoptées dans le projet de loi, dont celui sur le représentant en santé et sécurité, l'ACRGTQ a veillé à protéger les intérêts de ses membres dans le développement de la réglementation découlant de ce projet de loi tout en ayant en tête la santé et la sécurité de tous les travailleurs.

De plus, l'ACRGTQ s'est associée à Hydro-Québec dans une campagne de sensibilisation estivale qui avait comme thème **Sur un chantier, les dangers sont bien réels**. En effet, avec une campagne rassembleuse, elle portait sur l'importance de mettre en place des moyens de prévention sur les chantiers de construction. En plus de développer une page de destination pour cette

campagne, l'ACRGTQ a contribué à enrichir les contenus qui ont été diffusés sur le web et à la radio jusqu'à la mi-novembre.

L'ACRGTQ a aussi invité ses membres à son 2e colloque en santé et sécurité en octobre dernier où plus d'une centaine de personnes y assistait. Ce fut un réel succès. Un rendez-vous qui sera dorénavant annuel pour les entrepreneurs membres de l'Association.

ENVIRONNEMENT ET INNOVATION

L'ACRGTQ a ajouté une corde à son arc en 2022 en embauchant une ingénieure spécialisée en environnement. Cette nouvelle ressource contribuera à soutenir les membres et l'Association dans ces dossiers d'une importance grandissante. En outre, l'ACRGTQ a poursuivi ses rencontres avec les entrepreneurs et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de faire valoir ses prises de position et de soulever les problématiques de l'industrie au regard de l'application du cadre législatif et réglementaire et particulièrement en vue de la publication et de l'adoption d'un deuxième omnibus réglementaire dans ce domaine.

L'ACRGTQ demeure également à l'affût de nouvelles tendances de l'industrie en matière d'innovation afin de demeurer un vecteur important d'information auprès de ses membres et de stimuler l'innovation en chantier pour ainsi en améliorer la santé et la sécurité et la productivité. En outre, différentes initiatives sont d'ailleurs en cours dans l'industrie afin de favoriser le virage numérique. On n'a qu'à penser au déploiement de la Feuille de route gouvernementale BIM déjà en cours et l'Initiative québécoise pour la Construction 4.0 (IQC4.0) qui permet un accompagnement personnalisé afin d'augmenter la rentabilité et la productivité des entreprises en ayant recours aux bons outils numériques.

L'innovation n'est pas seulement un prérequis pour performer, mais aussi pour attirer de la main-d'œuvre. Les jeunes sont à la recherche de domaines stimulants et notre industrie a le devoir de se rendre plus attrayante afin de les convaincre de se joindre à la construction, surtout en période de pénurie de la main-d'œuvre, où l'industrie doit redoubler d'efforts afin de rendre notre secteur attractif.

À L'ŒUVRE POUR SES MEMBRES

Les tables de discussions que l'ACRGTQ a avec les donneurs d'ouvrage sont essentielles au bon déroulement de nos chantiers. En outre, elles permettent des échanges sains et assurent des relations de qualité qui contribuent à corriger certaines problématiques lorsqu'elles surviennent. Sans aucun doute, ces tables contribuent à améliorer les façons de faire sur nos chantiers.

On n'a qu'à penser aux tables avec le ministère des Transports du Québec, Hydro-Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, la ville de Montréal ou la Société de transport de Montréal pour n'en nommer que quelques-unes.

On y parle notamment de l'évaluation des entrepreneurs, des clauses d'indexation ou contractuelles, d'innovation, de recyclage, de modes d'attribution de contrats, de réclamations ou de gestion des différends.

PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL

En 2022, l'ACRGTQ a débuté la mise en place d'une réflexion stratégique en collaboration avec des membres du conseil d'administration et sa direction. Les objectifs étaient de positionner l'organisation face aux enjeux et opportunités de son environnement d'affaires, de structurer la mission et la vision de l'association, d'établir les orientations stratégiques à partir desquelles l'ACRGTQ pourra détailler son plan d'action et d'assurer la mobilisation de l'ensemble de l'équipe dans le processus de planification stratégique.

LEUCAN

Le dimanche 29 mai 2022, trois employés de l'ACRGTQ relevaient le Défi Têtes rasées Leucan avec beaucoup d'émotion. Danny, Caroline et Christian ont relevé le Défi. La collecte de fonds s'est poursuivie les 2 et 3 juin dans le cadre du 78e congrès de l'Association. Elle a permis ainsi d'accumuler 29 275 $ pour la cause. Lors de la soirée Construire l'espoir que se déroulait au Cabaret du Casino de Montréal, c'est une somme totale de 75 000 $ qui a été remis à la cause grâce à la générosité des membres. Depuis 20 ans, c'est maintenant plus d'un million de dollars qui ont été remis pendant cette période aux enfants malades.

LE 78E CONGRÈS DE L'ACRGTQ

L'ACRGTQ tenait exceptionnellement son 78e congrès en juin dernier en raison des restrictions sanitaires imposées en janvier. Limités à 450 personnes, les membres s'étaient réunis au Centre des congrès de Québec pour des conférences et des ateliers.

Comme elle le fait chaque année, elle y a remis 5 distinctions à ses membres, dont le prix Fernand-Houle à Julien Savard de Pavage Portneuf qui s'est notamment démarqué par un parcours entrepreneurial inspirant et sa contribution à son industrie.

En compagnie de l'ASP Construction, elle a aussi remis le prix Défi prévention santé-sécurité du travail à Eurovia Québec qui a mis de l'avant le développement d'un exosquelette spécialement adapté aux métiers de la construction aux prises avec des blessures au dos. En matière de prévention, aborder les défis du travail physique sur les chantiers est essentiel.

Chaque année depuis 2008, l'ACRGTQ et Constructo honorent une entreprise s'étant impliquée dans sa communauté ou ayant contribué à la protection de l'environnement ou à la préservation des ressources naturelles. Le Prix génie voirie en développement durable a été est remis à CRT Construction qui s'est fait remarquer dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie.

Pour une deuxième année, nous avons mis en place le Prix Innovation qui valorise les efforts de ses membres dans la recherche de solutions innovantes permettant d'améliorer la productivité de leur organisation. L'Association a remis le prix Innovation à Eurovia Québec qui ajoute une nouvelle fonction à la route en inventant la route à énergie positive. En effet, un premier banc d'essai en Amérique du procédé innovant Power Road® a été réalisé sur un de ses sites à Bromont.

Enfin, l'ACRGTQ a souligné pour une quatrième année consécutive l'implication d'un entrepreneur dans la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction. Le prix Reconnaissance-mixité a été remis à Roxboro Excavation.

Enfin, je souhaite souligner l'apport du président du conseil d'administration qui à sa première année de mandat a accompli ses fonctions de main de maître. Je tiens également à souligner le travail accompli par mon équipe, celle des permanents. L'ACRGTQ ne pourrait servir ses membres aussi efficacement sans leur implication et dévouement.

Me Gisèle Bourque
Directrice générale

LA STRUCTURE DE L'ACRGTQ

MISSION

Partenaire de la modernisation du Québec depuis 1944, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) représente les entrepreneurs et fournisseurs de biens et services qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec.

Elle est la représentante attitrée du génie civil et voirie de l'industrie de la construction. En outre, depuis 1995, l'ACRGTQ s'est vu confier par le législateur le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

Le secteur du génie civil et voirie de l'industrie de la construction est un secteur névralgique pour l'économie québécoise. L'ACRGTQ représente les employeurs œuvrant notamment à la construction de routes, ponts, égouts et aqueducs, éoliennes, barrages hydroélectriques et lignes de transport d'énergie et de pipelines.

Dans un contexte de développement durable, le rôle de l'ACRGTQ est de représenter et de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie en général, et ceux de ses membres en particulier.

En parallèle, organisme de services, l'ACRGTQ s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrage, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Protéger les intérêts collectifs de ses membres afin de leur offrir les conditions nécessaires à la bonne marche de leurs affaires et à l'exécution de travaux de haute qualité. À cet effet, l'ACRGTQ prend position sur les enjeux soulevés dans des domaines aussi divers que les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, la formation et le développement durable.
- L'ACRGTQ veille aussi à être régulièrement consultée par les instances gouvernementales pour l'établissement des lois et règlements régissant le secteur de l'industrie qu'elle représente.
- Fournir aux entrepreneurs des avis ou de l'information technique, juridique et autre leur permettant d'atteindre ou de maintenir les standards de qualité les plus élevés.
- Assurer, au chapitre des relations du travail, la défense des intérêts collectifs des employeurs face aux revendications syndicales et mettre en œuvre les moyens visant la paix sur les chantiers de construction et l'harmonie dans les relations avec les travailleurs.

LES ADMINISTRATEURS 2022

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT
Steeve Gonthier
LEQEL

PRÉSIDENT SORTANT
Sébastien Marcoux
CONSTRUCTION KIEWIT

1ER VICE-PRÉSIDENT ET TRÉSORIER
Marc Joncas
EUROVIA QUÉBEC CSP INC.

2E VICE-PRÉSIDENT
Jean-François Turgeon
CRT CONSTRUCTION INC.

Brice Charlier
CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.

Jean-François Dufour
BÉTON PROVINCIAL LTÉE

Louis St-Arnaud
CONSTRUCTION ARNO INC.

Michaël Flaviano
SINTRA INC., DIVISION EST

François Vallières
ARMATURES BOIS-FRANCS INC.

Me François Charest
LES ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Me Gisèle Bourque
ACRGTQ

ADMINISTRATEURS

Annie Allen
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

Me Pascale Baillargeon
P. BAILLARGEON LTÉE

Denis Boucher
L.A. HEBERT LTÉE

Jean-François Coudé
L.A. HEBERT LTÉE

Jonathan Gilbert
GROUPE GILBERT

François Houle
EBC INC.

Éric Labonté
POMERLEAU INC.

Dominic Martel
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DU GROUPE CRH CANADA INC.

Éric Munger
ROLAND MUNGER INC.

Stéphane Pereira Leonardo
GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE

MEMBRES ASSOCIÉS

PRÉSIDENT DES MEMBRES ASSOCIÉS
Me François Charest
LES ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE

Me Guy Gilain
MILLER THOMSON, SENCRL

Pascal Gosselin
VOGHEL

David Hamel
SOLENO INC.

Marc-André Roger
LIEBHERR CANADA LTÉE

LES EMPLOYÉS PERMANENTS

L'ACRGTQ compte 35 employés à son service. Elle opère au moyen des cinq principaux secteurs qu'elle chapeaute, bouclant ainsi l'ensemble des services offerts par l'ACRGTQ. Ces secteurs, au service de ses membres et de son industrie, sont : affaires gouvernementales et publiques ; relations du travail ; affaires juridiques ; formation ; prévention, santé et sécurité au travail ; lois, règlements et contrats ; science, technologie et innovation.

DIRECTION GÉNÉRALE

Me Gisèle Bourque
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Christian Croteau
CONSEILLER EN AFFAIRES PUBLIQUES

Marie-Josée Banville
COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Romain Hernandez
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

Isabelle Danis, ing.
COORDONNATRICE AU SECTEUR MUNICIPAL

Me Émilie Truchon
AVOCATE

DIRECTION GÉNÉRALE

Camille Roy
AGENT DE RECRUTEMENT

Jean-Marc Jacob
CONSEILLER EN FORMATION

Claire Vézina
TECHNICIENNE COMPTABLE

Me Mathieu Tremblay
AVOCAT

Émilie Godbout
ADJOINTE DE DIRECTION

Roumaissa Ouahi
SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

PRÉVENTION SANTÉ-SÉCURITÉ

Luc Boily
DIRECTEUR

François Doran
CRHA, CONSEILLER

René Turmel
CRHA, CONSEILLER

Line Parent
ADJOINTE

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Pierre Tremblay, ing.
DIRECTEUR

Jean-Baptiste Clément
TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Charles Abesque, ing.

Fannie McMurray Pinard, ing.

RELATIONS DU TRAVAIL ET AFFAIRES JURIDIQUES

Me Christian Tétreault
DIRECTEUR

Me Jean-François Bélisle
AVOCAT

Me Cynthia Beaumier
AVOCATE

Me Stéphanie Bouchard-Desbiens
AVOCATE

Me Audrey Charest
AVOCATE

Me Yoann Coulombe
AVOCAT

Me Mélanie Desjardins
AVOCATE

Me Josiane Michel
AVOCATE

Me Myriam Ouellet
AVOCATE

Danny Carozza Lefebvre
CRIA, CONSEILLER

Thomas Ducharme-Dupuis
CRIA, CONSEILLER

Guillaume Duval
CRIA, CONSEILLER

Johanne Comeau
ADJOINTE JURIDIQUE

Stéphanie St-Hilaire
ADJOINTE JURIDIQUE

Clodie Bédard
ADJOINTE JURIDIQUE

Christel Mafalanka
ADJOINTE JURIDIQUE

LES COMITÉS

Les comités sont déterminants pour le succès réciproque de l'ACRGTQ et de ses membres. En effet, en étant la mandataire de l'industrie, l'ACRGTQ représente la courroie de transmission de l'information relative à l'industrie qui contribue à cette relation de confiance entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs qu'elle a d'ailleurs su construire depuis sa création. Ainsi, les comités de l'ACRGTQ défendent avec ardeur les intérêts de leurs membres. Pour ce faire, ils ont des mandats précis couvrant divers champs d'action. Ils sont composés de membres et de permanents de l'Association. Ces comités sont :

AFFAIRES MUNICIPALES :

- Comité travaux municipaux, terrassement, drainage, fondations et granulats

RELATIONS DU TRAVAIL :

- Comité relations du travail
- Comité stratégique de négociation

PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ :

- Comité consultatif en prévention, santé et sécurité au travail
- Comité consultatif sur la révision des dispositions du Code de sécurité pour les travaux de construction sur les appareils de levage
- Comité consultatif sur la signalisation et la prévention des chantiers routiers

DIRECTION GÉNÉRALE :

- Comité des membres associés
- Comité sur la pénurie de main-d'œuvre
- Comité des événements spéciaux
- Comité relations avec les donneurs d'ouvrage
- Comité camionnage
- Comité *ad ho*c sur les projets PCPR de la Ville de Montréal

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION :

- Comité des entrepreneurs en transport d'énergie (CETE)
- Comité environnement
- Comité terrassement, drainage, fondations et granulats
- Comité - chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton
- Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)
- Comité cahier des charges
- Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)
- Comité innovation

** Ces comités peuvent se diviser en sous-comités ad hoc selon les dossiers à traiter*

Le rapport des activités de ces comités internes et externes apparaît dans les dernières pages de ce document.

REMERCIEMENTS

L'ACRGTQ souligne tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail. Le professionnalisme de toutes ces personnes et des permanents est remarquable et d'une grande utilité dans la défense des intérêts des membres. Ils permettent à l'Association d'avoir l'heure juste sur les enjeux de son industrie et d'être un lien névralgique entre l'industrie et les ministères et organismes.

LE BILAN FINANCIER

L'ACRGTQ a mandaté la firme Deloitte SENCRL afin de vérifier son bilan financier ainsi que les états des résultats du fond de prévoyance et du solde du placement en actifs immobilisés de l'exercice qui s'est terminé le 30 novembre 2022. Le bilan financier sera disponible à tout membre en faisant la demande à partir de son dépôt officiel lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

SUBVENTION DE LA CNESST

La sur la santé et la sécurité du travail permet à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'accorder annuellement une subvention aux associations patronales et syndicales. Cette subvention est liée à la tenue d'activités de formation et d'information.

LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Volet Relations du travail

Les conseillers en relations du travail servent quelque 2 600 employeurs qui œuvrent dans le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction et qui embauchent plus de 40 000 travailleurs selon les plus récentes données de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

D'ailleurs, le volume de travail du secteur génie civil et voirie devrait atteindre 38,5 millions d'heures en 2022, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année 2021. Selon les prévisions de la CCQ, le niveau d'activité pour 2023 sera moindre pour s'établir à 36,5 millions d'heures en baisse de 5%. Le nombre moyen de salariés embauchés par employeur du secteur s'établit à neuf alors que la moyenne générale de l'industrie se situe à moins de cinq. De plus, le secteur génie civil et voirie est le secteur concerné par la réalisation d'ouvrages d'envergure. La majorité des grands projets de construction relève du secteur génie civil et voirie. Ces facteurs expliquent en partie le nombre considérable de demandes d'information et de services adressés à l'ACRGTQ en matière de relations du travail et de formation professionnelle.

MANDAT ET RÔLE

Le mandat de l'ACRGTQ en matière de relations du travail, outre la négociation, l'application et le suivi de la convention collective, comprend l'interprétation des lois et règlements régissant les rapports employeurs-salariés de l'industrie et la formation professionnelle de base de la main-d'œuvre ainsi que le perfectionnement et le recyclage des salariés. L'ACRGTQ voit au support nécessaire aux employeurs, soit par communication téléphonique, par rencontre individuelle ou en groupe. Les conseillers en relations du travail se déplacent de façon régulière aux places d'affaires et sur les principaux chantiers. Cette année encore, les rencontres ont été effectuées majoritairement de façon virtuelle. Ils participent notamment à :

- des réunions de chantiers pour la détermination des assignations de tâches ;
- des comités de résolution des conflits de compétence ;
- des réunions concernant la résolution de litiges relatifs à l'application de la convention collective avec la CCQ et les syndicats ;
- l'élaboration de séances d'information dispensées à la demande des em¬ployeurs ou des donneurs d'ouvrage concernant le contenu de la convention collective, de la Loi R-20 et de ses règlements.

Également, les conseillers représentent activement les employeurs du secteur en siégeant à divers comités externes dont :

- le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) et ses sous-comités professionnels (SCP) et régionaux (SCR) ;
- le Comité de placement des fonds de retraite, d'assurances et autres fonds sous gestion de la CCQ ;
- le Comité des avantages sociaux (CAS) et son sous-comité de promotion et de gestion de la santé ;
- le comité paritaire rétention de MO ;
- le comité paritaire permanent des avantages sociaux ;
- le Forum sur le service à la clientèle et les communications (CCQ) ;
- le Centre de formation professionnelle des métiers de l'acier (CFMA) ;
- le Centre de formation professionnelle des monteurs de lignes (CFML) ;
- le Centre de formation Le Chantier ;
- l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) ;
- l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction (EMOICQ) ;
- et d'autres comités relevant de la CCQ.

L'ACRGTQ intervient aussi dans des dossiers d'intérêt collectif en faisant de nombreuses représentations auprès des donneurs d'ouvrage, d'autres associations patronales, des partenaires syndicaux et de la CCQ.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ACRGTQ a accueilli favorablement la décision portant sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction rendue le 9 août 2019 par le juge Raymond Gagnon. On se rappellera que le Tribunal administratif du travail (TAT) avait été saisi d'une demande de l'Association de la construction du Québec (ACQ) ayant pour objet de mettre en question la constitutionnalité des règles relatives à l'embauche et à la priorité régionale d'emploi, connues comme « la mobilité » des salariés dans l'industrie de la construction. Le TAT considère que le choix d'établir son domicile dans une région administrative ne devrait pas normalement avoir d'impact à son accès au travail.

La décision du TAT a été contestée par les associations représentatives qui ont formulé une demande de révision judiciaire devant la Cour supérieure. Le jugement a été rendu le 15 août 2022. La Cour Supérieure a accueilli le pourvoi en contrôle judiciaire et annulé la décision du TAT. La Cour considère que le TAT ne pouvait se prononcer sur la validité constitutionnelle des dispositions du *règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction* puisque la procédure ne soulevait aucun élément se rattachant à l'exercice du pouvoir juridictionnel initial du TAT.

À l'issue de ce jugement, la question de la validité des dispositions du règlement et de celle des conventions collectives des secteurs IC/I demeurent entières. Dans le secteur génie civil et voirie, la convention collective comprend des clauses prévoyant la mobilité provinciale de la main-d'œuvre pour plusieurs métiers et occupations et, par conséquent, ce jugement ne change strictement rien par rapport aux règles qui existent depuis près de 25 ans dans le secteur génie civil et voirie.

La décision de la Cour Supérieure a été portée en appel. Il apparaît peu probable qu'une nouvelle décision soit rendue avant l'expiration de la convention collective actuellement en vigueur.

Pour le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction, les clauses concernant la mobilité provinciale ont toujours revêtu une importance majeure dans la réalisation des différents chantiers d'importance dans la province. Afin d'avoir la possibilité de soumissionner et d'effectuer des travaux dans plusieurs régions du Québec, un employeur doit pouvoir compter sur un noyau de main-d'œuvre qu'il connait, habitué au fonctionnement de son entreprise et apte à représenter cette dernière sur le chantier. De ce fait, depuis 1999, l'article 15.12 de la convention collective octroie une mobilité dite provinciale à la majorité des métiers et occupations qui œuvrent dans ce secteur. L'ACRGTQ demeurera à l'affut de ce dossier, car il constitue un enjeu majeur pour ses membres.

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Depuis 2018, l'industrie de la construction doit composer avec le phénomène de pénurie de main-d'œuvre. Sa rareté est multifactorielle et nécessite des démarches sur plusieurs fronts, notamment, sur les aspects suivants :

- bonifier la promotion de l'industrie auprès de la clientèle cible ;
- sensibiliser les conseillers en orientation ;
- améliorer la rétention ;
- favoriser la concertation des donneurs d'ouvrage pour un meilleur étalement des travaux ;
- accroître l'offre de formation pour certains métiers ;
- développer la diversité ;
- favoriser l'immigration de travailleurs expérimentés.

L'exercice ne serait pas complet si l'on ne s'attardait pas à revoir les règles d'accessibilité à l'emploi et au cadre normatif rigide qui régit l'industrie de la construction. À cet égard, tout au long de l'année 2022, plusieurs rencontres avec les intervenants et partenaires de l'industrie ont été réalisées. De plus, l'ACRGTQ a participé à plusieurs rencontres avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la CCQ pour favoriser l'embauche de travailleurs étrangers.

L'ACRGTQ ACTIVE DANS PLUSIEURS DOSSIERS

Le service des relations du travail a, entre autres, été impliqué dans les dossiers suivants :

- le programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction ;
- le programme d'accès à l'industrie de la construction des travailleurs issus des Premières Nations ;
- la ligne téléphonique Relais-construction contre le harcèlement psychologique, les inconduites ou l'intimidation à caractère sexuel ;
- l'intégration de la construction ferroviaire à l'industrie de la construction et formation d'un comité patronal de travail de l'industrie ferroviaire ;
- la pénurie de main-d'œuvre ;
- la réforme du cadre normatif pour favoriser l'allégement réglementaire et accroître la souplesse administrative ;
- la modernisation du rapport mensuel ;
- l'amélioration du bilan en matière de rétention de main-d'œuvre;
- le litige concernant les frais d'administration de la CCQ pour la gestion des avantages sociaux ;
- le litige concernant la validité des modifications réglementaires pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre;
- le litige portant sur la constitutionnalité des dispositions de la loi R-20 empêchant les associations représentatives d'avoir recourt à la procédure de grief quant à l'application des conditions de travail prévues à la convention collective ;
- le litige concernant l'utilisation d'applications mobiles de pointage ;
- l'amélioration des recours en matière de harcèlement sexuel.

LA MIXITÉ EN CHANTIER

Concernant la place des femmes dans l'industrie, l'ACRGTQ est aussi présente. Le prix « Reconnaissance-mixité » est remis annuellement. Il est décerné aux entreprises s'étant démarquées par l'emploi d'un grand nombre de femmes détenant un certificat de compétence de l'industrie de la construction, par des actions favorisant l'intégration de ces femmes dans leur entreprise ou en mettant de l'avant le développement de ces dernières dans leur entreprise. C'est la compagnie Roxboro Excavation qui en est le récipiendaire en 2022.

Les efforts de l'ACRGTQ dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) et la mise en place du prix Reconnaissance-mixité se font en collaboration avec la Commission de la construction du Québec (CCQ) et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

L'inclusion des minorités est aussi une préoccupation de l'ACRGTQ et de l'industrie. En outre, une démarche collaborative pour l'inclusion des premières nations et des inuit a été entamée, et l'Association participe à l'élaboration d'un programme d'accès à l'industrie de la construction pour les Premières Nations et les Inuit (PACPNI).

LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Volet Affaires juridiques

C'est en fonction du mandat attribué par la loi d'agir à titre d'agent patronal aux fins de la négociation, de la conclusion et de l'application de la convention collective du secteur génie civil et voirie que le contentieux de l'ACRGTQ offre aux entreprises de ce secteur d'être représentées devant les tribunaux. L'année 2022 a de nouveau permis à l'ACRGTQ de défendre avec conviction les intérêts des employeurs dans de nombreux dossiers et ainsi intervenir devant des tribunaux de toutes sortes.

Le contentieux de l'ACRGTQ a ouvert 826 nouveaux dossiers au cours de l'année, dont environ 350 ont nécessité une intervention devant le tribunal en personne ou sur une plateforme virtuelle. De plus, 1365 dossiers ont été fermés au cours de la période, soit à la suite d'une décision rendue par le tribunal ou d'une entente à l'amiable. Il y a lieu de noter qu'à la fin de l'année, il y avait environ 1000 dossiers actifs.

Parmi les dossiers pris en charge par le contentieux, notons celui de la légalité des clauses de mobilité de la main-d'œuvre et celui de la validité de la *Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction* ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives.

L'ACRGTQ agit selon une politique de prise en charge préétablie. Elle est intervenue dans les dossiers de poursuites civiles entreprises par la CCQ, dans les dossiers de poursuites pénales où le substitut du procureur général reproche à un employeur une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20), dans les dossiers de griefs et dans les litiges impliquant la CNESST. De plus, l'ACRGTQ a quotidiennement répondu à de nombreux appels afin de guider les employeurs dans la gestion de leurs dossiers de relations du travail et de santé et sécurité du travail.

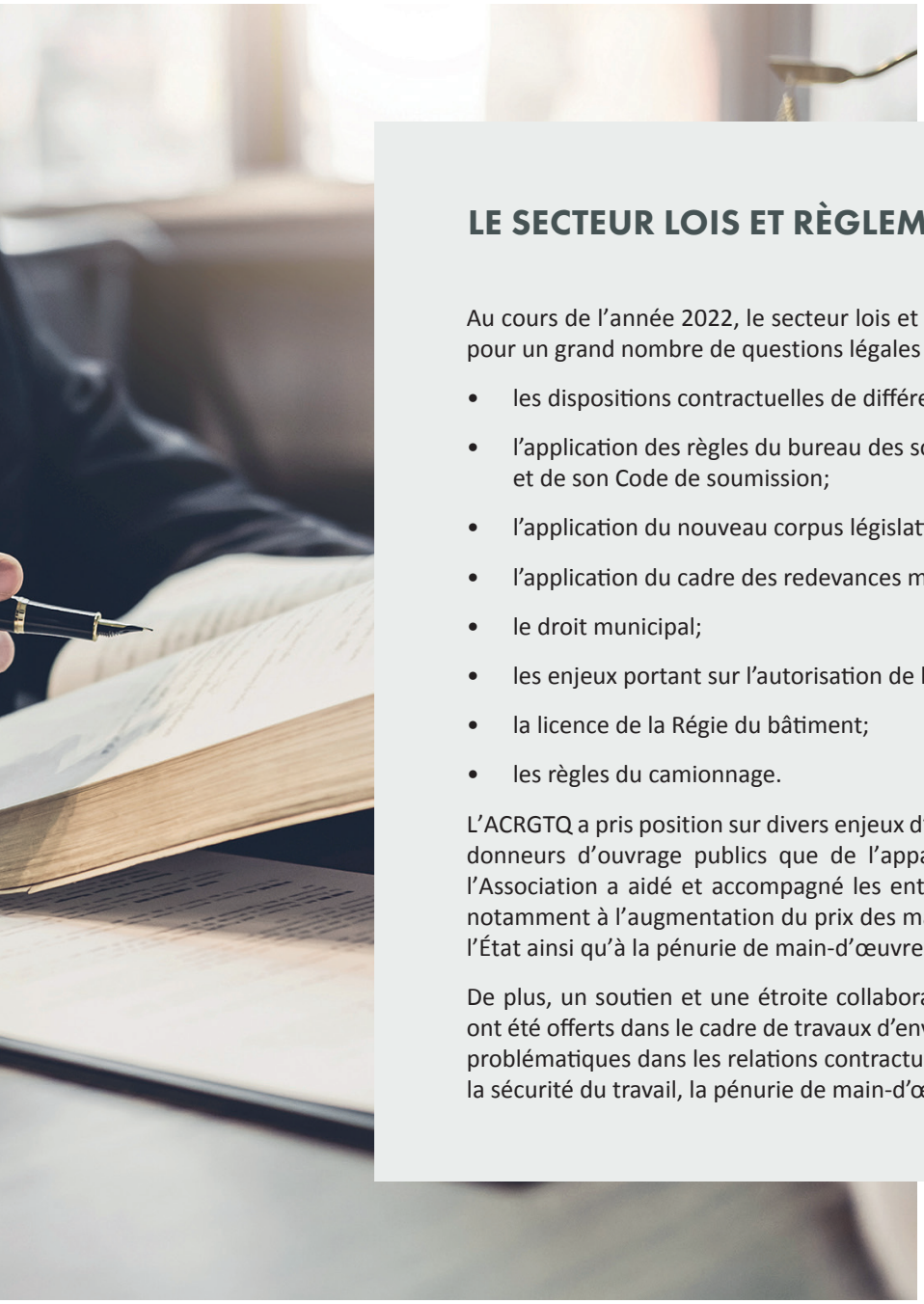

LE SECTEUR LOIS ET RÈGLEMENTS

Au cours de l'année 2022, le secteur lois et règlements a accompagné les membres de l'ACRGTQ pour un grand nombre de questions légales portant sur des sujets variés, notamment sur :

- les dispositions contractuelles de différents donneurs d'ouvrage;
- l'application des règles du bureau des soumissions déposées du Québec et de son Code de soumission;
- l'application du nouveau corpus législatif et réglementaire en droit de l'environnement;
- l'application du cadre des redevances municipales des carrières et sablières;
- le droit municipal;
- les enjeux portant sur l'autorisation de l'Autorité des marchés publics;
- la licence de la Régie du bâtiment;
- les règles du camionnage.

L'ACRGTQ a pris position sur divers enjeux d'importance pour l'industrie, autant auprès des divers donneurs d'ouvrage publics que de l'appareil gouvernemental et législatif. Particulièrement, l'Association a aidé et accompagné les entrepreneurs à résoudre des enjeux d'importance liés notamment à l'augmentation du prix des matériaux et du carburant, à la grève des ingénieurs de l'État ainsi qu'à la pénurie de main-d'œuvre.

De plus, un soutien et une étroite collaboration avec l'ensemble des ressources de l'Association ont été offerts dans le cadre de travaux d'envergure pour l'industrie et portant entre autres sur les problématiques dans les relations contractuelles avec les donneurs d'ouvrages publics, la santé et la sécurité du travail, la pénurie de main-d'œuvre et le camionnage en vrac.

L'ACRGTQ a également maintenu son apport dans le domaine du droit de l'environnement en appuyant les membres dans l'interprétation du nouveau corpus et particulièrement en ce qui concerne l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés*. Le secteur loi et règlement a collaboré à la rédaction de différents guides et formulaires permettant de clarifier et d'appliquer les dispositions législatives. Il a aussi participé à des rencontres avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant à clarifier l'application de dispositions réglementaires et législatives entrées en vigueur dans les dernières années.

L'ACRGTQ a été un acteur important au sein de la Coalition contre les retards de paiements dans l'industrie de la construction. Ses travaux ont mené à l'intégration dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* de dispositions concernant les délais de paiement. La Coalition continue ses démarches afin qu'un règlement soit adopté rapidement pour résoudre une fois pour toutes la problématique des délais de paiement de certains organismes publics. Elle poursuit d'ailleurs ses actions afin que le secteur municipal soit également visé par un cadre permanent et uniforme en cette matière.

L'ACRGTQ a aussi été active auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de nombreux comités et rencontres à l'égard des problématiques soulevées par ses entrepreneurs membres et qui concernent les retards de paiements, les avenants et les réclamations, la négociation des soumissionnaires et les modes de règlement des différends.

De surcroît, l'ACRGTQ a déposé et présenté des mémoires concernant le projet de *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics* ainsi que le projet de *Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions*. Elle a de plus émis des commentaires concernant le *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds* ainsi qu'apporté sa contribution à l'égard du *Projet d'omnibus réglementaire modifiant plusieurs règlements en matière environnementale*.

FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)

La période postpandémique a favorisé la reprise des travaux dans l'industrie de la construction. Les entreprises de tous les secteurs ont repris rapidement leurs activités de production afin de répondre efficacement à leur engagement. Cependant, elles ont dû composer avec deux obstacles, soient une pénurie sévère de main-d'œuvre qui a provoqué des ouvertures de bassins dans la plupart des métiers et occupations à l'échelle provinciale, et une baisse marquée de finissants dans les écoles de métiers. De plus, les travailleurs qualifiés ont dû mettre à jour de nouvelles compétences pour faire face à l'arrivée de nouvelles technologies sur les chantiers.

Ainsi, de concert avec le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC), l'ACRGTQ interpelle son industrie afin de diminuer ou amenuiser l'effet de ces obstacles pour mieux assurer la qualité du processus de réalisation des travaux des entrepreneurs.

Aussi, entre juillet 2021 et juin 2022, soit une année standardisée reconnue par tous les partenaires de l'industrie de la construction, 34 entreprises du secteur génie civil et voirie ont demandé assistance à l'ACRGTQ pour réaliser dans la plupart des régions du Québec 134 activités de perfectionnement en entreprise, ce qui représente 32 % de toutes les formations, tous secteurs confondus. À ces 134 activités de perfectionnement, ont participé plus de 850 travailleurs, acquérant ainsi de nouvelles ou mises à jour de compétences déjà acquises.

Ces travailleurs, regroupés en équipe parfois de 2 à 8, en fonction de la complexité de la formation, ont

acquis des compétences à la fois théoriques et pratiques représentant plus de 6100 heures de formation d'une durée moyenne de 45 heures par activité. Pour en assurer la réalisation, le FFSIC a investi plus de 3 millions de dollars, y incluant des montants reliés aux incitatifs financiers (frais de transport et d'hébergement des travailleurs).

Pour assurer une qualité des apprentissages des travailleurs en perfectionnement, il est d'usage de reproduire en entreprise la réalité vécue en chantier. Il faut utiliser des outils et équipements complexes qui amènent nécessairement une augmentation des coûts reliés à leur location. Le FFSIC doit tenir compte de cette particularité inhérente au secteur génie civil et voirie et investit 21,000 $ pour chaque activité de perfectionnement réalisée. Ainsi, c'est plus de 3,400 $ que le FFSIC investit dans l'acquisition ou la mise à jour des compétences de chaque travailleur en formation en entreprise, favorisant une fidélité à l'entreprise tout en augmentant leur productivité.

Le coût de chaque activité est largement supérieur au coût des années précédentes et cette augmentation est due principalement à une obligation d'Hydro-Québec d'exiger à partir de juillet 2022 que « toute personne qui opère un camion-flèche de 30 tonnes et moins sur les lignes de transport d'énergie électrique et dans les postes de transformation doit posséder une attestation de formation émise par la Commission de la construction du Québec ou son équivalence »[1]. Cette formation est d'une durée de 90 heures et un groupe est constitué de 2 travailleurs. Entre mars et la fin juin 2022, près de 20 groupes ont suivi cette formation obligatoire au Centre de formation en conduite d'équipements lourds de St-Jean-Chrysostome ou au site É.P.S.H. à St-Mathieu-de-Beloeil. L'opération se poursuivra en 2023 et pour les années subséquentes.

En aout dernier, la Poche Bleue participait au lancement de la nouvelle offre de cours 2022-2023. Lancé par la Commission de la construction du Québec (CCQ) en collaboration avec les associations patronales et syndicales, le répertoire est principalement destiné aux travailleuses et aux travailleurs désirant se perfectionner et à ceux en obligation de formation. Pour l'occasion, une campagne promotionnelle dont le thème est ***Le meilleur de toi*** encourage la main-d'œuvre à maximiser leurs compétences et à s'inscrire dès que possible, et invite les employeurs à bénéficier du Service de formation aux entreprises (SFAE).

FIERS & COMPÉTENTS

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION

[1] Source : Registre des modifications effectuées au programme-cadre de prévention, Hydro-Québec, Art. 5.2.5.3, 2021

LE SERVICE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'activité du département est tributaire des décisions et actions prises en amont, soit par le gouvernement, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ou les grands donneurs d'ouvrage comme Hydro-Québec, le ministère des Transports du Québec.

À titre d'exemple, la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST) a eu un impact considérable sur les activités de l'ACRGTQ. Le virage santé-sécurité, amorcé il y a quelques années par Hydro-Québec, en est un autre exemple fort éloquent.

INFORMATION

La *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, sanctionné le 6 octobre 2021, a été à l'avant-plan des activités de l'ACRGTQ en matière de santé et sécurité au travail, notamment, dans l'élaboration de documents de synthèse destinés aux membres de l'Association.

L'ACRGTQ a tenu plusieurs assemblées d'information à la grandeur de la province auxquelles près de 200 entreprises ont participé. Elle a d'ailleurs été active dans le dossier des nouvelles mesures de prévention du bruit applicables aux chantiers de construction. L'ACRGTQ a notamment développé un document de synthèse qui a été distribué aux membres.

D'ailleurs, de nombreuses informations permettant d'améliorer les connaissances des entrepreneurs ont été préparées et diffusées par les différents médias de l'Association. Cette diffusion permet aux membres d'être tenus au courant des enjeux importants en matière de santé et sécurité.

L'ACRGTQ a été également active dans l'élaboration et la diffusion de politiques de protection du personnel victime de violence conjugale ou familiale sur les lieux de travail.

CONSULTATIONS DES MEMBRES

L'ACRGTQ consulte les membres afin de comprendre et saisir précisément les enjeux vécus par les employeurs en matière de santé et sécurité. Ces rencontres, d'une importante fondamentale, permettent à l'Association de prendre positions en prévention, santé et sécurité au travail qui reflètent leur réalité.

Pour atteindre ce but, l'ACRGTQ compte sur les visites des chantiers et des sièges sociaux et, plus particulièrement, sur l'apport du comité consultatif en prévention, santé et sécurité au travail, lequel regroupe une soixantaine d'entreprises et dont la fréquence des réunions est de quatre par année. La synthèse et l'analyse de toutes ces informations reçues permettent d'assurer la crédibilité des interventions de l'ACRGTQ.

REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES

L'ACRGTQ a participé à six rencontres du Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction. Ce comité réglementaire s'alimente à même les travaux de plusieurs sous-comités d'experts auxquels l'ACRGTQ participe. Succinctement, il s'agit de :

- Amiante : diminution du taux d'empoussièrement
- Silice : diminution du taux d'empoussièrement
- Protection contre les chutes : hiérarchisation des moyens
- Sauvetage à la suite d'une chute : édiction de nouvelles mesures

La mise en place d'une table bipartite MTQ et ACRGTQ en prévention, santé et sécurité au travail est une belle avancée qui permettra de discuter des enjeux de santé et sécurité directement avec cet important donneur d'ouvrage, et ce, au bénéfice des membres.

DOSSIERS SPÉCIFIQUES

La mise en application des dispositions prévues à la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) suscite de nombreuses interrogations de la part des membres. L'ACRGTQ demeure vigilante et participe activement aux tables de travail et d'échange avec la CNESST ainsi qu'avec les autres associations patronales concernées.

COLLOQUE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La deuxième édition du colloque Prévention, Santé et Sécurité au Travail, voué essentiellement à ces enjeux, a été un franc succès. Avant de participer à une table ronde en compagnie d'entrepreneurs membres, le MTQ et Hydro-Québec ont fait le point à tour de rôle sur leur implication respective en la matière.

L'avenir de l'industrie passe en partie par l'innovation et l'utilisation d'équipements. En outre, le colloque a été le lieu d'une présentation d'un exosquelette qui permet de diminuer les troubles musculosquelettiques. Aussi, la gestion de la prévention requiert quant à elle des outils performants et une présentation a été faite par un entrepreneur membres de l'Association.

L'après-midi a été consacré à une conférence portant sur la santé mentale, nouvelle réalité qui interpelle les employeurs, notamment, avec l'apparition de nouvelles dispositions dans la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

La présence d'administrateurs patronal et syndical de la CNESST et la présence de l'ASP Construction ont contribué à la notoriété de l'événement.

Les 160 inscriptions témoignent de la pertinence d'assurer la pérennité de notre colloque.

LE SERVICE SCIENCE,TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Au cours de la dernière année, plusieurs dossiers ont été traités par le département technique de l'ACRGTQ. Malgré un retour à une quasi-normalité, la dernière saison de construction n'a pas été de tout repos. On n'a qu'à penser à la grève des ingénieurs et du fait que le coût des matériaux et du carburant qui sont demeurés très élevés. Sur ce point, il faut souligner les efforts des permanents de l'association et des représentants de différents donneurs d'ouvrages pour avoir trouvé des solutions afin de répartir les risques des entreprises qui étaient associés à ces hausses de prix.

IMPLICATION AVEC LE MTQ

À la table sur les ouvrages d'Art et chaussée de béton, les discussions ont porté sur la nouvelle norme sur les dispositifs de retenue sur les chantiers. En résumé, ces nouveaux dispositifs devront être fabriqués avec la nouvelle norme et la période d'implantation se fera de janvier 2024 jusqu'en janvier 2026. Dans cet intervalle, le type de route et la vitesse seront pris en considération pour demander ou non ces nouveaux dispositifs.

Il est également à noter qu'au cours de la dernière année, le ministère des Transports (MTQ) et l'industrie ont poursuivi leurs discussions à la table sur le béton, plus particulièrement, les chantiers Variation maximale de la teneur en air du béton (chantier 6), Maturométrie (chantier 8) ainsi qu'à la table sur l'innovation en lien avec la construction des ouvrages préfabriqués.

Un comité spécifique a été mis sur pied avec le MTQ pour discuter d'une nouvelle clause d'indexation pour les dispositifs de retenue et les glissières de sécurité en plus de vérifier s'il est possible de l'intégrer au CCDG 2023.

Une clause de l'ajustement du prix du carburant pour les équipements de pavage a été mise en place avec le MTQ afin de compenser l'augmentation du coût du carburant pour les contrats signés en 2021 et début 2022 qui devaient se réaliser au cours de la dernière saison. L'application de la clause a pris fin le 31 octobre 2022. Les discussions se poursuivront pour vérifier si elle doit être instaurée de manière permanente.

IMPLICATION AVEC HYDRO-QUÉBEC

Plusieurs discussions se sont poursuivies avec Hydro-Québec afin de faciliter les mécanismes de règlement de différends. Une clause de médiation sera expérimentée sur trois projets pilotes au cours de la prochaine année. De plus, les discussions se poursuivent afin de trouver des mécanismes pour évaluer les pertes de productivités en lien avec les changements aux contrats. Enfin, certains projets sont analysés pour vérifier s'il est possible de redéfinir les échéanciers lors de l'exécution des travaux et ainsi mesurer les impacts réels des changements.

Aussi, plusieurs rencontres ont été réalisées afin de trouver des solutions pour intégrer de nouvelles clauses d'ajustement du prix du carburant et des matériaux dans le cadre des travaux de plantage de poteaux. Une nouvelle clause d'ajustement du prix carburant pour les contrats à signer en 2024 devrait être instaurée.

IMPLICATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

L'ACRGTQ a continué en 2022 à appuyer ses membres dans l'application des différents règlements environnementaux entrés en vigueur dans les dernières années, notamment le règlement sur la valorisation des matières résiduelles (RVMR) et le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, entré partiellement en vigueur en 2022. L'ACRGTQ a, notamment, poursuivi son soutien auprès de ses membres en rédigeant plusieurs documents vulgarisant l'application des dispositions du RVMR et ainsi les aider à s'y retrouver dans cette réglementation pouvant s'avérer complexe. L'ACRGTQ a également obtenu auprès du MELCC des précisions importantes pour l'industrie du plantage de poteaux concernant la gestion adéquate des sols contaminés excavés lors des travaux de remplacement de poteaux.

L'année 2022 a également été marquée par le déploiement du système de dépôt en ligne et l'instauration de nouveaux formulaires de demandes d'autorisation ministérielles, qui ont suscité de nombreuses réactions de la part des membres, et à propos desquelles l'ACRGTQ a continué ses discussions avec le MELCC afin de faciliter la transition pour l'utilisation de ce système en ligne et des nouveaux formulaires.

L'ACRGTQ a également exprimé les besoins de ses membres par plusieurs mémoires ayant été déposés en cours d'année. En effet, des commentaires concernant les modifications proposées dans le *Projet d'omnibus réglementaire modifiant divers règlements, principalement concernant le régime d'autorisation environnementale* ont été déposés par l'ACRGTQ. De plus, des commentaires ont été émis sur plusieurs projets concernant la gestion des sols contaminés, soit le *Projet de Plan d'action 2022-2027 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et le *Projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.*

Finalement, l'ACRGTQ a poursuivi ses discussions lors des rencontres de la table de concertation avec le MELCC, visant à échanger sur les sujets d'intérêt pour l'industrie qui sont sous sa responsabilité.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES PRODUCTEURS DE GRANULATS (RPPG)

Outre les nombreux dossiers en lien avec l'environnement qui ont été traités avec les représentants du RPPG au cours de la dernière année, il est à noter que le regroupement a finalisé ses représentations auprès de la CSA afin de maintenir les notes du tableau 12 dans la norme A23.1. Ainsi, la version 2024 de la norme inclura les notes qui sont spécifiques pour les carrières du Québec.

De plus, le RPPG a fait valoir son opinion dans le cadre d'une proposition de modification réglementaire en lien avec l'article 437 de la réglementation sur la santé-sécurité dans les mines. La proposition de modification facilitera les opérations sur la roche abattue.

Concernant les nouvelles exigences sur la mesure du bruit dans les carrières, le comité de travail a commenté le guide sur le bruit afin de faire valoir les problématiques d'application dans l'industrie du granulat.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES EXPLOITANTS DE CENTRALES D'ENROBAGE (RPECE)

L'année 2022 a été marquée par la grève des ingénieurs et le manque de personnel qui ont sans contredit affectés le déroulement des projets en cours. Malgré ces impondérables, le RPECE, avec le soutien de la permanence de l'ACRGTQ, a su relever le défi grâce à la bienveillance et la ténacité de ses membres !

Plusieurs dossiers de la Table Chaussée Flexible ont cheminé. En effet, le chantier 4 — *Exigences statistiques pour le contrôle des enrobés* tire vraisemblablement à sa fin et sera clos à la présentation des avancées lors de la prochaine rencontre de la Table.

Pour sa part, le chantier 5 — *Méthodologie menant aux calculs des préjudices* a été suspendu à la suite du départ de Philippe Veillette. La réouverture du chantier est donc prévue avec son remplaçant, Guy Lavoie.

Le chantier 6 — *Optimisation des processus de fabrication en centrale d'enrobage* ne fait pas l'unanimité quant aux modifications proposées. Les rencontres techniques sont terminées et certains éléments de la norme 4202 transiteront par le CCDG afin d'accélérer le processus d'intégration au sein de l'industrie. Une version préliminaire circulera cet automne afin de recueillir les commentaires de l'industrie et effectuer les modifications qui s'imposent.

La question des granulats bitumineux récupérés (GBR) est passablement endiguée, car le MTQ considère l'optimisation des centrales d'enrobage comme une condition sine qua non à l'augmentation du pourcentage de GBR dans les

enrobés. Le comité poursuit tout de même sa réflexion sur le sujet qui portera ses fruits le moment venu.

La norme LC-005 a été révisée afin d'inclure une méthode d'échantillonnage aux véhicules de transfert de matériaux (VTM). Une version préliminaire circulera auprès des membres de l'ACRGTQ afin de recueillir les commentaires avant publication.

L'étude sur l'oxydation occasionnée par la surchauffe du bitume a été transmise au MTQ. Malgré les efforts investis et devant le peu de résultats obtenus, le comité conclut qu'il faudra procéder autrement la prochaine fois en impliquant les intervenants du ministère dans le processus pour éviter la remise en question des résultats. Notons au passage que le même cas de figure s'applique à l'étude sur la reproductibilité de la méthode d'essai LC-009.

LE SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES

L'ACRGTQ a poursuivi en 2022 ses multiples interventions (lettres, entretiens) en vue de protéger les intérêts des entrepreneurs auprès de diverses municipalités, tout en suivant de près et en conseillant ses membres relativement aux problématiques de gestion contractuelles vécues.

En plus des rencontres de son comité des travaux municipaux, l'ACRGTQ participe à une table d'échange avec la ville de Montréal (TEPAM) où les impacts des clauses choisies par la ville sont discutés ce qui permet d'éclairer les décideurs sur leurs choix. Elle a aussi participé à divers comités, rencontres et congrès avec les organisations rattachées au monde municipal comme le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), Info-Excavation, l'Association québécoise des transports (AQTr), le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et sans oublier la participation à divers comités de travail de création et révision de guides de bonne pratique et formations notamment avec le CERIU et Info-Excavation. Il est à noter que la conférence intitulée « *Améliorer l'attractivité des contrats publics* » sera présenté au réputé congrès Infra du CERIU.

Par ailleurs, concernant l'intérêt envers les contrats publics, le sondage à cet égard traitant notamment de la collaboration des donneurs d'ouvrage avec les entrepreneurs a été présenté à l'AMP.

L'ACRGTQ siège aux nombreux comités en matière d'affaires municipales au sein des partenaires de l'industrie :

Association québécoise des transports (AQTr) :

- Table d'expertise sur la viabilité hivernale

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) :

- Comité de révision du document BNQ 1809-300, Travaux de construction — Ouvrages de génie civil – Conduites d'eau potable et d'égout ;
- Table d'échange sur les infrastructures municipales.

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) :

- Conseil d'administration ;
- Conseil permanent sur la gestion des actifs ;
- Conseil permanent sur les infrastructures souterraines ;
- Conseil permanent sur les réseaux techniques urbains ;
- Comités de travail sur les guides suivants :
    - Comité organisateur des États généraux de l'espace public.

Conseil du patronat du Québec (CPQ) :

- Comité « *Stratégie de promotion et valorisation des métiers de la construction* ».

Info-excavation :

- CPPE, comité sur les pratiques d'excellence en prévention des dommages aux structures souterraines ;
- Comité d'organisation du congrès annuel.

Ville de Montréal :

- Table d'échange avec les entrepreneurs TEPAM.

LE SECTEUR COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

L'ACRGTQ a pour objectif principal la défense des intérêts de ses membres auprès des ministères et organismes et de la population en général. De plus, elle s'assure de mettre en œuvre des stratégies de communication adéquate afin de positionner l'Association comme étant une figure de proue dans l'industrie de la construction. Elle diffuse également aux membres toute information susceptible de les intéresser afin de faire d'eux des membres bien informés, par le biais de ses publications.

VALORISATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET PROMOTION DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE AUPRÈS DE LA RELÈVE

En compagnie des autres associations de l'industrie, l'ACRGTQ a participé à l'initiative du Conseil du patronat du Québec (CPQ) de mener une campagne promotionnelle ayant comme objectif d'inciter et d'attirer la main-d'œuvre vers les métiers de l'industrie.

Découlant d'une entente entre le CPQ et la Commission des partenaires du marché du travail, le projet consiste à élaborer une campagne de promotion visant à valoriser l'industrie de la construction et ses métiers auprès des personnes sans emploi, des jeunes et de leur cercle d'influence.

Le projet est composé des activités suivantes :

1. Réaliser une étude sur les perceptions des différents publics cibles afin de pouvoir adapter avec précision les messages à diffuser et ainsi, concevoir une campagne promotionnelle ciblée et efficace
2. Concevoir et déployer une campagne de promotion.

Source : trouvetonchantier.ca

LES ÉVÉNEMENTS LES AFFAIRES

Comme elle l'a fait par le passé, l'ACRGTQ a contribué activement à développer le contenu des grandes conférences Les Événements les Affaires. Elle l'a fait en 2022 pour le *Forum contrats publics — Nouvelle stratégie gouvernementale des marchés publics : impacts et opportunités*. Ingénieure de l'Association, Isabelle Danis a d'ailleurs participé au panel de discussion **Comment convaincre les entreprises de s'intéresser de nouveau aux marchés publics et de soumissionner ?**

MÉDIAS SOCIAUX

L'ACRGTQ est allée visiter deux chantiers à l'été, le premier était un chantier de plantage de poteaux à Stoneham et l'autre un chantier de pavage en Mauricie. Trois capsules portant notamment sur la collaboration entre travailleurs, l'esprit de famille sur les chantiers, la santé et la sécurité et l'environnement ont été créées à partir de chaque tournage.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, ces vidéos visent à montrer le côté agréable à travailler dans l'industrie de la construction. Cet esprit de famille qui peut exister en chantiers est certainement un atout qui peut attirer les travailleurs et travailleuses vers les entreprises du secteur génie civil et voirie.

Ces capsules ont aussi comme objectif de mettre en valeur les travaux faits par les entrepreneurs et bien sûr, de rendre les membres de l'ACRGTQ fiers de leur profession. L'ACRGTQ contribue ainsi à faire rayonner son industrie dans sa communauté.

CONSTAS

Le magazine de l'ACRGTQ, CONSTAS, vitrine des entrepreneurs, contribue à faire rayonner le génie civil et voirie d'ici et d'ailleurs. Le magazine et son site Internet sont maintenant au cœur des communications reliées à l'industrie de construction. Avec un tirage de plus de 7 000 exemplaires, CONSTAS a le rôle d'illustrer le savoir-faire et les compétences des acteurs du génie civil et de la voirie au Québec, mais aussi d'agir à la fois comme carrefour d'information pour le domaine de la construction et comme moteur de réflexion quant à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Quatre numéros ont été publiés en 2022.
Plusieurs articles pertinents ont été publiés sous les différents grands dossiers traités :

Hiver : La main-d'œuvre au centre de la relance

Printemps : Régions, municipalités et infrastructures

Été : Le REM

Automne : Innovation et SST

Le magazine CONSTAS a son portail (MagazineCONSTAS.com) au plus grand bénéfice des internautes. Ainsi, ce site permet d'augmenter la notoriété du magazine auprès d'une clientèle plus élargie et par le fait même, de faire rayonner notre industrie auprès d'un plus large public.

ACRGTQ MÉDIA

L'*ACRGTQ MÉDIA* est un bulletin de liaison publié cinq fois par année. Il est expédié exclusivement à ses membres. Ce bulletin contient de l'information indispensable à la bonne marche des entreprises membres, ce qui en fait un outil de référence de l'industrie.

L'*ACRGTQ MÉDIA* a un équivalent électronique. Les membres reçoivent donc un exemplaire papier ainsi qu'un exemplaire sous forme d'Infolettre dans leur boîte de courriel. Cette version permet une diffusion facile et rapide des informations entre collègues et limite la surproduction de photocopies papier. La réception est gratuite, peu importe le nombre de bénéficiaires par entreprise.

L'ACRGTQ HEBDO

L'*ACRGTQ Hebdo* est transmis les lundis par le service des communications de l'ACRGTQ. Il permet de recevoir toutes les informations hebdomadaires concernant les services de l'Association en un seul envoi.

ACRGTQ EXPRESS

ACRGTQ EXPRESS est une lettre d'information qui sert à acheminer le plus rapidement possible de l'information exclusivement à nos membres.

ACRGTQ MÉDIA — GÉNIE CIVIL ET VOIRIE EN RELATIONS DU TRAVAIL

ACRGTQ MÉDIA — génie civil et voirie en relations du travail est un bulletin transmis aux quelque 2 500 entreprises membres et non membres qui œuvrent dans la construction d'ouvrages de génie civil et de voirie. L'information qu'il contient concerne les relations du travail, plus particulièrement la convention collective.

INFO-NÉGO

L'ACRGTQ publie lors des rondes de négociations de convention collective, l'*INFO-NÉGO*. Il est un bulletin transmis aux quelque 2 500 entreprises membres et non membres du secteur génie civil et voirie. L'information concerne particulièrement la convention collective et la négociation en cours. Par ailleurs, ces productions ajoutent aux outils traditionnels que distribue l'ACRGTQ chaque année comme le rapport annuel et les calendriers.

IMPLICATIONS DIVERSES

L'ACRGTQ est impliqué de différentes façons dans plusieurs dossiers tels :

- les relations avec les médias (ex. : grève des ingénieurs) ;
- l'élaboration du contenu rédactionnel du magazine CONSTAS ;
- la cueillette de l'information pertinente à l'industrie à transmettre aux membres notamment lors des budgets fédéral et provincial ;
- la contribution au développement du volet notamment technique, juridique et politique du congrès de l'ACRGTQ ;
- le suivi de l'information politique en lien avec l'industrie de la construction ;
- l'appui à l'Association canadienne de la construction dans ses démarches médiatiques et politiques.

Les objectifs spécifiques étaient de :

- Soutenir les donneurs d'ouvrage et véhiculer les positions de l'ACRGTQ auprès des médias ;
- Défendre l'industrie auprès du grand public ;
- Être visible dans l'ensemble de l'industrie de la construction ;
- Mettre au premier plan les services que l'organisation offre ;
- Supporter la force de vente et augmenter le nombre de membres.

LE SECTEUR DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

UNE ASSOCIATION ACTIVE

LES WEBINAIRES

C'est par le biais de webinaires que l'ACRGTQ offre gratuitement à tous ses membres l'opportunité d'acquérir des connaissances sur des sujets liés aux préoccupations ou des défis relevant des opérations de ceux-ci.

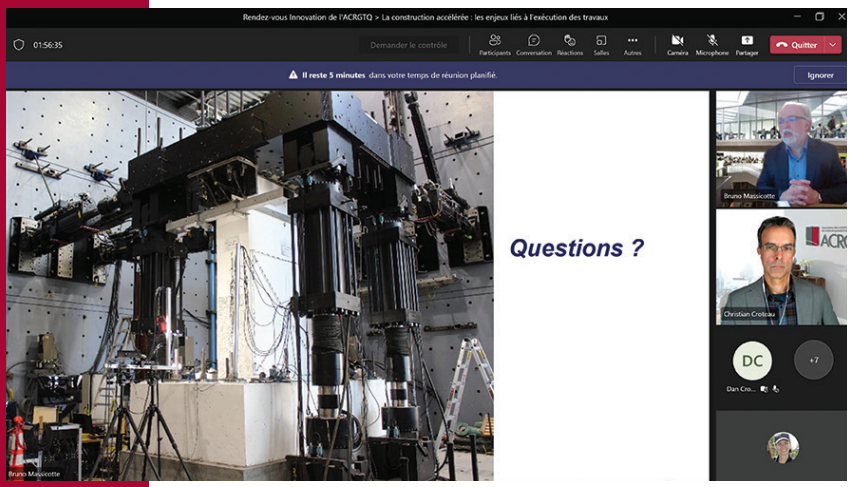

Huit webinaires ont été proposés en 2022 :

- 23 février
  Bilan et perspectives d'affaires
  chez Hydro-Québec ;
- 7 avril
  Protéger la santé mentale au travail
  Transformer une obligation en opportunité ;
- 24 avril
  Rendez-vous Innovation
  Initiative Québécoise pour la Construction 4.0 ;
- 17 mai
  Rendez-vous Innovation
  Utilisation des techniques et matériaux
  innovants pour la construction et
  la réparation des infrastructures ;
- 14 juin
  Un accompagnement clé en main pour
  recruter des travailleurs à l'international ;
- 27 septembre
  Recrutement à l'international,
  Les Journées Québec-Maroc février 2023 ;
- 27 octobre
  Garder l'équilibre au travail et
  développer du pouvoir sur sa santé mentale ;
- 1er décembre — Session d'information
  sur le règlement concernant la valorisation
  des matières granulaires résiduelles.

LE 78E CONGRÈS ANNUEL DE L'ACRGTQ

LA MAIN-D'ŒUVRE AU CENTRE DE LA RELANCE

Les 2 et 3 juin se tenait le 78e congrès de l'ACRGTQ sous le thème ***La main-d'œuvre au centre de la relance***. C'est au Centre des congrès de Québec que s'est déroulé ce rassemblement incontournable de l'industrie de la construction où plus de 500 congressistes ont été accueillis.

PROGRAMMATION

Dans un contexte de relance économique où le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction est invité à jouer un rôle majeur, l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre, qui était déjà sur toutes les lèvres de l'industrie bien avant la pandémie, devient un défi inévitable. Ainsi, des ateliers et des conférences portaient sur ce thème, mais aussi les autres enjeux de notre industrie. Aussi, plusieurs dignitaires importants étaient sur place pour nous entretenir des dossiers relatifs à notre secteur.

On n'a qu'à penser à Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor, François Bonnardel, ministre des Transports, Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l'Immigration, Claudine Bouchard, vice présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique, Hydro-Québec et résidente directrice générale de la Société d'énergie de la Baie-James.

Deux panels captivants portant sur les actions de l'industrie en matière de main-d'œuvre et sur la Feuille de route gouvernemental BIM ont rassemblé notamment Diane Lemieux, PDG de la Commission de la construction du Québec, Karl Blackburn, PDG du Conseil du patronat du Québec et Guy Paquin, ing., directeur général — direction générale des stratégies et des projets spéciaux et chef de projet, feuille de route BIM, Société québécoise des infrastructures (SQI).

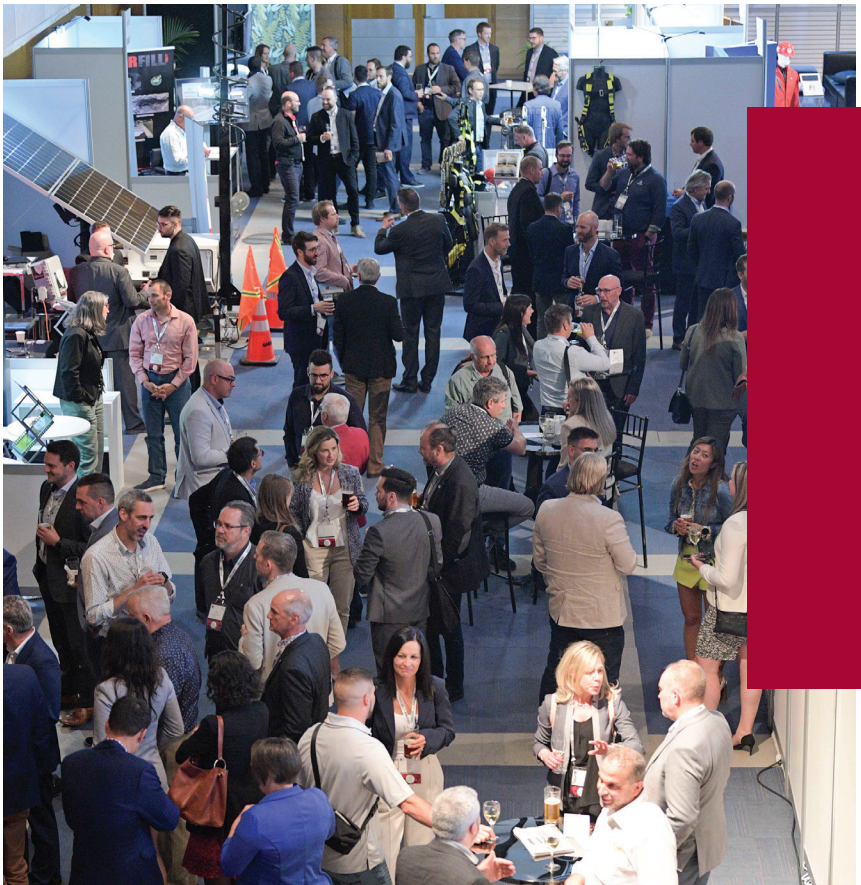

QUARTIER DES AFFAIRES

En plus de participer activement aux conférences et ateliers, les congressistes ont pu aussi discuter avec les 55 exposants présents au Quartier des affaires. Les congressistes ont pu ainsi prendre connaissance des tendances du marché et bâtir de nombreuses relations d'affaires.

REMISE DE PRIX

PRIX FERNAND-HOULE

L'ACRGTQ a remis le **prix Fernand-Houle** à Julien Savard. Ce prix rend hommage à un entrepreneur qui s'est démarqué par un parcours entrepreneurial inspirant, une réalisation ou une carrière impressionnante dans le domaine du génie civil et voirie, et en reconnaissance pour sa contribution à son industrie L'ACRGTQ souhaite rendre hommage aux entrepreneurs qui se sont démarqués par un parcours entrepreneurial inspirant.

PRIX GÉNIE-VOIRIE EN DÉVELOPPEMENT

L'ACRGTQ et Constructo honorent dans le cadre de son congrès une entreprise s'étant impliquée dans sa communauté ou ayant contribué à la protection de l'environnement ou à la préservation des ressources naturelles. Le prix Génie voirie en développement durable a été est remis à CRT Construction.

PRIX DÉFI PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L'ACRGTQ et l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction) ont remis le prix Défi prévention santé-sécurité du travail à Eurovia Québec. Le prix récompense un chantier où il existe des dangers d'accidents graves et qui démontre que les acteurs en SST ont mis en place des mesures de sécurité qui contrôlent ou éliminent ces dangers à la source.

PRIX INNOVATION

L'ACRGTQ valorise les efforts de ses membres dans la recherche de solutions innovantes permettant d'améliorer la productivité de leur organisation. L'Association a remis le prix Innovation à Eurovia Québec.

PRIX RECONNAISSANCE-MIXITÉ

L'ACRGTQ souligne pour une troisième année consécutive l'implication d'un entrepreneur dans la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction. Le prix Reconnaissance-mixité a été remis à Roxboro Excavation.

UN CONGRÈS ÉCORESPONSABLE

Le 78e congrès a obtenu le niveau 3 de la norme en gestion responsable d'événements du BNQ (9700-253). Le congrès annuel favorise le choix de nombreux fournisseurs locaux, le réemploi et la valorisation des matières engendrées par l'événement dont le réemploi des cocardes et l'intégration de produits locaux dans la création des menus.

L'ACRGTQ a compensé les 52 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements nécessaires à l'organisation du congrès ainsi que celles des déplacements des invités et des congressistes en achetant les crédits-carbone nécessaires.

DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN : UN BEAU MOMENT DE SOLIDARITÉ AU CONGRÈS DE L'ACRGTQ

Le jeudi 2 juin, dans le cadre du congrès annuel de l'Association, un rasage improvisé a eu lieu sur la scène du Centre des congrès, permettant d'amasser 10 000 $.

Deux membres volontaires dans la salle se sont fait raser par Caroline Gilbert, coordonnatrice aux communications à l'ACRGTQ, devant les participants du déjeuner-conférence.

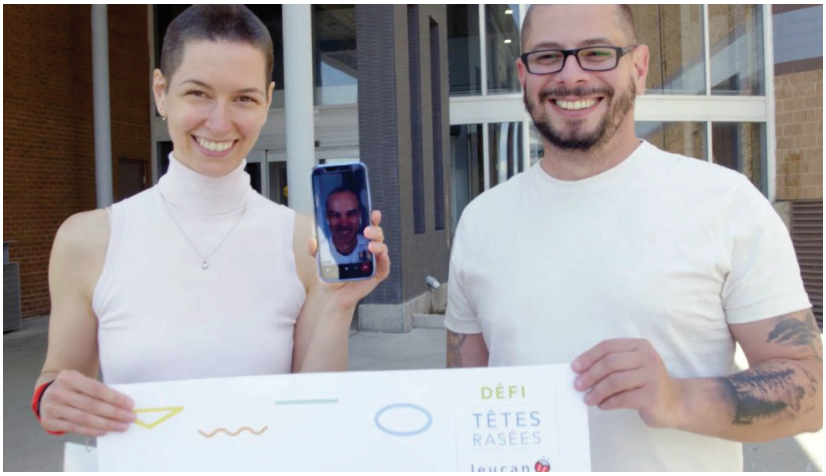

Merci à Julien Savard (Pavage Portneuf) et Marc Joncas (Eurovia Québec) pour les dons majeurs accordés!

Ce moment mémorable faisait suite au rasage de trois employés de l'ACRGTQ qui a eu lieu le dimanche précédent.

L'ACRGTQ a remis fièrement à Leucan 29 275 $ grâce à l'implication de ses membres.

Merci aux généreux donateurs !

PARTENAIRES DU 78E CONGRÈS

Merci aux partenaires qui soutiennent chaque année l'organisation du congrès tout en bénéficiant d'une visibilité ciblée!

Principal :

HYDRO-QUÉBEC

Institutionnels :

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC — CCQ

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - CNESST

Platine :

ÉQUIPEMENT SMS —
Grand partenaire de programmation

TOROMONT CAT —
Partenaire des 2 Grandes Conférences du jeudi et vendredi

Or :

ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (ASP) —
Prix Prévention santé et sécurité du travail + atelier

GROUPE FINANCIER POWERS INC. —
Conférence d'ouverture et campagne Leucan

ACCÉO SOLUTIONS INC. — Cocardes connectée

ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE —
Dîner-conférence du jeudi

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE —
Application mobile

J.Y. VOGHEL INC. — Déjeuner du vendredi matin

MAESTRO TECHNOLOGIES INC. —
Déjeuner du jeudi matin

WAJAX — Dîner-conférence du vendredi

Argent :

ACTIVA ENVIRONNEMENT —
Prix Génie et voirie en développement durable

AON — Prix Reconnaissance mixité

BANQUE ROYALE DU CANADA — Bar à café

BANQUE TD DU CANADA — Cirage à chaussure

BÉTON PROVINCIAL LTÉE - Porte-document

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA –
Prix innovation

CONSTRUCTIONS HDF — Conférence pour tous

GROUPE BRUNET - Bar à bonbons

LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR —
Bar à collations

Bronze :

ACTION CONSTRUCTION INFRASTRUCTURE INC. —
Signalisation du congrès

BÉTON MOBILE DU QUÉBEC — Borne Cellulaire

GARIER INC. —Cartes des chambres

BRANDT TRACTOR LTD — Atelier

FIERS ET COMPÉTENTS — Atelier

GROUPE CONSEIL B & G – Verre réutilisable

GROUPE CONSTRUCTO – Atelier

W. CÔTÉ & FILS LTÉE — Atelier

CYCLO-GOLF 2022

L'ACRGTQ tient à remercier chaleureusement les nombreux participants du Cyclo-golf qui s'est tenu au prestigieux club de golf Le Mirage, à Terrebonne le 19 juillet dernier. L'ambiance était conviviale et chaleureuse ; tout ce que nous espérions en préparant la version intégrale de cet événement de réseautage très attendu.

L'Association est heureuse d'avoir accueilli les 425 participants qui ont passé une journée sous le soleil, à pédaler, à tenter de battre le Pro ou à participer à la soirée.

Une grande participation de 315 golfeurs et 38 cyclistes qui, pour leur part, ont dévalé au grand vent les routes de Lanaudière.

LES 2 ÉQUIPES GAGNANTES

Félicitations aux équipes gagnantes, ici accompagnées du président du conseil d'administration de l'ACRGTQ, Steeve Gonthier.

Gagnants du parcours Arizona

Louis Chalifoux, *Toromont CAT*

Kevin Lacasse, *Toromont CAT*

Jean-Yves Grand, *Toromont CAT*

Joey Boudreau, *Toromont CAT*

Gagnants du parcours Carolina

Jean-Christophe Brabant, *Couverture Montréal-Nord*

Pier-Luc Tremblay, *Pomerleau*

François Poirier, *FTI Consulting*

Geoffroy Bertrand, *FTI Consulting*

Merci aux 23 précieux partenaires associés à cette activité estivale :

ACCEO SOLUTIONS INC.
Kiosque de breuvages au 9 $^{1}/_{2}$

ALI EXCAVATION INC. Voiturettes

ANNE GRYPNICH, IG PATRIMOINE
Kiosques - Fruits frais

BÉTON PROVINCIAL LTÉE
Exposition d'une machinerie à la guérite du Mirage

BRANDT TRACTOR LTD
Concours-Balle sur le vert et
Exposition d'une machinerie

EQUIPEMENT SMS. Photos souvenir

FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENT TD CANADA
Concours Vitesse de la balle

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
Tertre de départ

GARIER INC.
Concours Coup d'adresse

GROUPE CONSTRUCTO
Kiosques de breuvages

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC.
Partenaire Tour cycliste

GROUPE FINANCIER POWERS INC.
Concours Frappez fort avec
le Groupe financier Powers

GROUPE NEWTOWN
Kiosques breuvages

GUY GRIFFITHS INC. Kiosque au 9 $^{1}/_{2}$

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE
Balles de golf

LBC CAPITAL INC.
Concours Défiez le pro LBC CAPITAL

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS COOPER LIMITÉE
Kiosques — Food Truck

MAESTRO TECHNOLOGIES INC.
Kiosques vin et fromage

PRODUITS ET SERVICE DE LA CONSTRUCTION (MONTRÉAL) INC.
Tertre de départ

SOLENO INC. Kiosques de bières

TOROMONT CAT QUEBEC. Fanions

W. CÔTÉ & FILS LTÉE
Kiosque Pizza au 9 $^{1}/_{2}$ et
Exposition d'une machinerie

WAJAX
Kiosques collations et
Exposition d'une machinerie

SOUTIEN À LEUCAN

Une partie des profits du Cyclo-Golf a été remis à Leucan lors de l'activité-bénéfice Construire l'espoir qui se tenait le 1er décembre 2022. En plus, deux activités spéciales au profit de Leucan se sont déroulées pendant l'événement. Le moitié-moitié et un encan à la criée improvisé ont permis de remettre des sommes supplémentaires à la cause.

Merci à tous pour votre grande générosité !

2E COLLOQUE EN PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

C'est à l'Auberge Godefroy de Bécancour, le 19 octobre que se sont réunis 125 membres dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs, gestionnaires des chantiers de construction et personnel en prévention, santé et sécurité pour le deuxième colloque en prévention, santé et sécurité au travail.

Une journée bien remplie où des représentants du ministère des Transports et d'Hydro-Québec ont présenté leurs enjeux en la matière.

Aussi, certains membres de l'Association ont présenté leurs nouveaux outils technologiques et de gestion qui aident la prise en charge de la santé et sécurité au travail.

La journée s'est terminée avec un atelier en médecine du travail qui a traité de santé mentale. En outre, au Québec, en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail adoptée à l'automne 2021, les organisations doivent intégrer les risques psychosociaux (RPS) dans leurs programmes de prévention.

Merci à ASP Construction, partenaire de l'activité.

SOIRÉE CONSTRUIRE L'ESPOIR 2022 — UNE PARTICIPATION RECORD !

L'ACRGTQ a remis un chèque de 75 000 $ à Magalie Bourdeau, présidente du conseil d'administration de Leucan dans le cadre de la 21e soirée Construire l'espoir qui se déroulait au Casino de Montréal.

Grâce à cette activité et celles tenues en cours d'année, l'ACRGTQ et ses membres souhaitent sincèrement faire une différence dans le quotidien des familles touchées par la maladie.

Deux cent quarante-quatre représentants des membres se sont réunis à l'occasion de cette 21e soirée-bénéfice Construire l'espoir.

Après un cocktail de bienvenue, tous ont profité du souper-spectacle au Cabaret du Casino accompagné de la présentation du groupe Britishow !

Liste des donateurs de la soirée :

ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

AVALANCHE

BAILLARGEON MATÉRIAUX INC.

BERTRAND MATHIEU LTÉE

BÉTON PROVINCIAL LTÉE

BORDEN LADNER GERVAIS

BRANDT TRACTOR

CEGERCO INC

CONSTRUCTION CAMARA

CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.

CONSTRUCTION KIEWIT CIE

CRT CONSTRUCTION INC.

DEMIX

DEMIX BÉTON/AGRÉGAT, UNE DIVISION CRH CANADA

DYNAMAT

EBC INC.

ENGLOBE

ÉQUIPEMENT SMS

EUROVIA QUÉBEC CSP INC.

EXCAVATIONS MARCHAND & FILS INC.

EXCAVATION CAMARA

EXCAVATIONS TOURIGNY INC.

FORAGE CBF

GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE

GROUPE CONSEIL SCT INC.

GROUPE FINANCIER POWERS INC.

GROUPE GILBERT

L. A. HÉBERT LTEE

L.E.Q.E.L.

LANGLOIS AVOCATS

LES ENCANS RITCHIE BROS.

LIEBHERR CANADA LTÉE

MAESTRO TECHNOLOGIES

METTLER TOLEDO

PMA - CAUTIONNEMENT EXPERT

POMERLEAU INC.

POMPES A BÉTON TREMBLAY INC.

SINTRA INC. DIVISION OUEST

SINTRA INC., DIVISION EST

SOLENO

TOROMONT CAT

LE RAPPORT DES COMITÉS DE L'ACRGTQ EN 2022

L'ACRGTQ souligne tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail de l'Association. Le professionnalisme et l'engagement de toutes ces personnes et des permanents sont remarquables dans la défense des intérêts de nos membres.

COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité des événements spéciaux

Principaux dossiers :

- Tournoi de golf 2022 ;
- Soirée-bénéfice pour LEUCAN ;
- Congrès annuel 2022 et 2023.

Comité travaux municipaux, terrassement, drainage, fondations et granulats

Principaux dossiers :

- Augmentation du prix de l'essence ;
- Retards de paiements ;
- Clauses abusives ;
- Durée de validité des soumissions ;
- Collaboration/surveillance des travaux et désintérêt envers les marchés publics ;
- Rareté de main-d'œuvre ;
- Lourdeur administrative ;
- Révision du document BNQ 1809-300 Clauses techniques générales — Travaux de construction — Conduites d'eau potable et d'égout qui recommence ;
- Solutions et échanges pour contrer les Irritants dans les projets PCPR de la ville de Montréal ;
- Solutions et échanges pour contrer les irritants liés à la mobilité dans les projets de la ville de Montréal.

COMITÉ RELATIONS DU TRAVAIL, COMITÉ DE NÉGOCIATION ET SOUS-COMITÉS

Principaux dossiers :

- Interprétation et application de la convention collective ;
- Information sur les modifications législatives concernant la R-20 ;
- Dossier des avantages sociaux ;
- Revue des principales décisions des tribunaux en matière de relations du travail ;
- Juridiction des métiers ;
- Pénurie de main-d'œuvre.

COMITÉ RELEVANT DU SERVICE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Principaux dossiers :

- Révision de la norme sur les appareils de levage de personnes ;
- Comité MTQ/CNESST visant à identifier et à éliminer les risques sur les chantiers routiers ;
- Révision des normes sur l'empoussièrement par la silice ;
- Révision du Code de sécurité sur les mesures de sauvetage en hauteur à définir.

COMITÉ RELEVANT DU SERVICE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Hydro-Québec

- Comité de concertation traitant des enjeux pour les activités en postes de transformation et en lignes de transport.

Société de transport de Montréal

- Comité de concertation traitant des enjeux contractuels, techniques et nouveaux modes de construction.

Environnement

- Comité de concertation traitant des enjeux environnementaux pour l'ensemble des travaux du secteur génie civil et voirie.

Commission des services électriques de Montréal

- Comité de concertation traitant des enjeux en lien avec la commission des services électriques de Montréal.

Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales pour l'année 2022 (CCDG) ;
- Comité de concertation ACRGTQ — MELCC ;
- Sous-comité pour l'analyse du projet de guide sur l'évaluation de l'exposition au bruit émanant d'une carrière ou d'une sablière ;
- Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés ;
- Révision des lignes directrices ;
- Campagne publicitaire pour le respect des travailleurs sur les chantiers de construction ;
- Dépôt final par l'Université de Sherbrooke du rapport de recherche de l'industrie visant principalement à approfondir les connaissances sur les liens existant entre le phénomène d'apparition des popouts en surface du béton et la qualité du gros granulat utilisé dans sa fabrication, et ce, afin d'être prêt pour la révision de la CSA en 2024 ;
- Indexation redevances 2022 pour les carrières et sablières ;
- Suivi sur la chaire de recherche de l'Université Laval sur la pyrrhotite ;
- Table de normalisation terrassement, drainage, fondations et granulat ;
- Révision poste enquête public sur les normes BNQ 2560-500/2003 (Granulats – Détermination de l'indice pétrographique du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires – Méthode d'essai pour l'évaluation de l'IPPG) et BNQ 2560-510 (Granulats – Guide d'application de la méthode d'essai pour la caractérisation du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires).

Comité chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2023 ;
- Table de normalisation sur les chaussées en béton ;
- Table de normalisation sur les ouvrages d'art ;
- Chantiers en cours dans le cadre de la Table d'échange avec l'industrie — Secteur béton et de Table d'échange avec l'industrie - Innovation :
    - Table béton : Chantier 6 : « *Variation maximale de la teneur en air du béton* » ;
    - Table béton : Chantier 7 : « *Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton* » ;
    - Table béton : Chantier 8 : « *Maturométrie* » ;
    - Table innovation : Chantier 2 : « *Construction rapide et ouvrages préfabriqués* ».

Comité cahier des charges

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2023 ;
    - Ajout des « *dispositifs de retenue en acier* » à la clause d'indexation du pris de l'acier art. 8.10.
- Table de normalisation Cahiers des charges.

Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)

Principaux dossiers :

- Tables bipartites avec le MTQ (Table chaussée flexible) :
    - Chantier 4 — Exigences statistiques pour le contrôle des enrobés (nouveau)
    - Chantier 5 — Chantier sur le processus d'évaluation du préjudice (nouveau)
    - Chantier 6 — Chantier sur le l'optimisation des centrales d'enrobage (nouveau)
- Dossier « échantillonnage au VTM » ;
- Table de concertation sur les bitumes ;
- Modification des documents d'ingénierie du MTQ ;
- L'oxydation du bitume et les pénalités non standardisées ;
- Impacte de la norme AASTHO M156 — Centrale d'enrobage ;
- Subventions environnementales reliées aux centrales d'enrobage ;
- Gestion des résidus de poussières des usines de béton bitumineux ,
- Gestion et utilisation des granulats de béton bitumineux recyclés (GBR) ;
- Révisons du devis spécial 120 du MTQ — Pose de revêtement d'enrobé ;
- Instruction technique de la direction des matériaux d'infrastructure du MTQ ;
- Mise à jour des Lignes directrices relatives à la gestion du béton, de la brique et d'asphalte ;
- Étude d'impact sur les fumées d'asphalte et révision des normes d'exposition des travailleurs ;
- Poursuite des discussions sur le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) de l'année 2022 ;
- Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGTQ